

CE QU'IL FAUT RETENIR ?

- ✓ Il y a plusieurs manières de gérer son épargne. Dans tous les cas, il faut prendre en compte : vos objectifs, votre situation personnelle, votre horizon de placement, votre expérience financière et votre relation au risque ;
- ✓ La gestion libre consiste à tout faire seul. Pour cela, pensez à disposer de temps, à actualiser vos connaissances et à définir vos objectifs ;
- ✓ La gestion par convention consiste en une « solution clé en main » gérée par un établissement financier. Vous choisissez votre solution d'épargne qui est ajustée régulièrement et sécurisée progressivement à l'approche de la retraite ;
- ✓ La gestion sous mandat consiste à confier votre épargne à des professionnels qui s'occupent de tout pour vous. Vous êtes informé des choix effectués par les gérants.

LE CONSEIL

Pensez à bien définir vos objectifs, votre horizon de placement et votre relation au risque. Demandez conseil à un professionnel qui vous aidera à choisir la bonne solution de gestion.

POUR EN SAVOIR PLUS

La gestion de l'épargne

[Cliquez-ici](#)

EN PARTENARIAT AVEC



lafinancepourtous.com
LE SITE PÉDAGOGIQUE SUR L'ARGENT ET LA FINANCE